

Communiqué de Presse

Régime complémentaire de la CARMF : pas de panique

C'est bien volontiers que la CARMF répond aux interpellations de MG France dans son communiqué du 3 mai 2012 :

- 1) La **“cessation de paiement”**, en fait l'épuisement des réserves, est prévue selon les mêmes critères en 2013 dans le régime de base (1 an), en 2018 dans le régime général (7 ans), vers 2020 pour l'ASV (8 ans), et en 2031 pour le régime complémentaire (19 ans), selon des projections tendanciennes avant rééquilibrage.
- 2) **“MG France apprend avec stupéfaction”**. Alors que les syndicats ont demandé des projections tous les 5 ans pour l'ASV, la CARMF depuis plus de 15 ans, refait ses projections pour le régime complémentaire tous les ans. MG France a eu les précédentes (la précédente date du 18 juin 2011), qui ne disent rien d'autre que la dernière.
- 3) **L'état des placements** est détaillé à chaque Assemblée générale annuelle et il est répondu à toutes les questions. Les bulletins annuels les reprennent régulièrement. Les résultats sont supérieurs aux indices. MG France a voté et défendu en 1996 une réforme portant la cotisation à 14% au lieu de 9%, conduisant à 2 fois plus de réserves, augmentant le risque avec la conjoncture actuelle. Le Conseil actuel a préféré être plus prudent.
- 4) **“MG France demande des explications”**, qu'elle a régulièrement en Conseil d'administration et en Assemblée générale : baisse de la démographie, désaffection pour le secteur libéral, dégradation de la valeur des actes, pour les réserves crises de 2002, 2008 et 2011... sont surveillées chaque année pour réfléchir à la situation 20-30 ans à l'avance, avec des questions soumises annuellement à la réflexion des administrateurs : faut-il bouger ? Quand ? Comment ?
- 5) Le Conseil d'administration a d'ailleurs devancé MG France, ayant décidé de mettre à l'ordre du jour de son séminaire de réflexion annuel, élargi aux administrateurs suppléants et à des intervenants extérieurs, le régime complémentaire et les placements. C'est ce travail et ces documents qui sont ici détournés à d'autres fins. Le Conseil a également prévu d'interroger la profession dans la prochaine lettre CARMF sur certains choix pour le long terme.
- 6) **“MG France interpelle publiquement la CARMF sur les solutions envisageables”**. La CARMF interpelle publiquement MG France pour savoir ce qui est envisagé pour stopper la dégradation de la valeur des actes, la fuite des nouveaux installés vers le salariat, qui l'obligent à revoir chaque année ses prévisions à long terme.

La CARMF gère l'ensemble des régimes obligatoires de retraite et de prévoyance des médecins libéraux (126 000 cotisants, 68 500 prestataires). Elle recueille plus de 1,9 milliard d'euros de cotisations (médecins + caisses maladies) et verse 1,7 milliard d'euros de prestations, la différence sert à payer la compensation nationale, l'excédent étant mis en réserves.